

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 11 février 2011  
(convocation du 31 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Budget Annexe Parcs de Stationnement - Suppression - Décision.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En adoptant par délibération n° 88/80 du 19 février 1988 le Budget Primitif pour l'exercice 1988, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cet exercice, une comptabilité distincte sous la forme d'un budget annexe pour l'activité à caractère industriel et commercial des parcs de stationnement assujettie de plein droit à la TVA.

Depuis cette époque, la Communauté Urbaine de Bordeaux a donc géré son activité des parcs de stationnement productifs de revenus au sein de ce budget, ce qui lui a permis notamment d'avoir une meilleure vision de l'évolution de l'ensemble des dépenses et recettes de ce service.

Or, par délibération n° 2004/0225 du 5 avril 2004, notre Établissement a décidé de faire évoluer le mode de gestion de cette activité en créant une régie personnalisée dénommée « PARCUB » à laquelle elle a remis son patrimoine sous la forme juridique de l'affectation, qui confère à son bénéficiaire les droits et obligations du propriétaire sans toutefois lui donner la propriété.

Par délibération n° 2008/0482 du 18 juillet 2008, le Conseil de Communauté a décidé, de modifier les statuts de la Régie et, d'élargir ses missions en prévoyant notamment la faculté, sur demande de la CUB, de procéder à la construction ou à l'achat de tous nouveaux parcs de stationnement publics ou parcs relais.

Il en ressort que les dépenses et recettes inscrites dans le Budget Annexe de la collectivité n'ont cessé de diminuer à telle enseigne qu'il n'est plus apparu nécessaire à l'occasion de la préparation et du vote du Budget Primitif 2011 de maintenir dans le budget communautaire un budget annexe pour cette activité, les quelques dépenses et recettes subsistantes, étant, dès lors, retracées au Budget Principal.

Dans sa lettre d'observations définitives, datée du 22 septembre 2009, portant sur les comptes 2002 à 2005 de la CUB et sur sa gestion jusqu'à la période la plus récente, lettre communiquée au Conseil de Communauté par délibération n° 2009/0676 du 6 novembre 2009, la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine a elle-même recommandé « *la suppression du Budget Annexe des parcs de stationnement dès lors que l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Régie communautaire (PARCUB) assure la mission d'exploitant de l'ensemble des parcs de stationnement publics communautaires et que les relations entre la Communauté Urbaine et les sociétés concessionnaires des autres parkings sont à retracer dans le Budget Principal, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14* ».

Dans ces conditions et au regard de l'exposé des motifs ci-dessus, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 88/80 adoptée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 19 février 1988 à l'occasion de laquelle l'activité Parcs de Stationnement a été érigée en Budget Annexe.

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal de la Communauté Urbaine ainsi qu'aux services à caractère administratif érigés en Budget Annexe.

**VU** le Budget Primitif pour l'exercice 2011 adopté par délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0872 du 17 décembre 2010 ne faisant plus apparaître de Budget Annexe Parcs de Stationnement ;

**Entendu le rapport de présentation.**

**Considérant** la nécessité de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Budget Annexe Parcs de Stationnement ouvert en 1988 dans la comptabilité de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

### **DECIDE**

**Article 1 :**

De confirmer la suppression du Budget Annexe Parcs de Stationnement pour toutes opérations nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 2 :**

De maintenir ce budget annexe le temps nécessaire pour assurer les dernières dépenses et recettes afférentes à cette activité dans le cadre d'un budget de clôture, étant précisé que le Conseil de Communauté sera appelé à se prononcer, le moment venu, sur l'affectation des résultats, tant d'investissement que de fonctionnement de ce budget de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 FÉVRIER 2011**

**PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011**

M. LUDOVIC FREYGEFOND